

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ENTRÉE EN FORMATION

BP JEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV

IREF LIGUE ILE DE FRANCE Rugby

2023-2024



Formation dispensée avec le soutien de la Région Ile de France



1. ETAT CIVIL

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance : /...../.....

Lieu de naissance :

Pays

Nationalité : Française Autre (à Préciser)

⇒ Joindre copie de la carte nationale d'identité recto/verso ou du titre de séjour en cours de validité

Votre domicile habituel avant la formation :

Adresse :

Code postal :

Ville :

S'il y a changement d'adresse pendant la durée de la formation :

Adresse :

Code postal :

Ville.....

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

2. SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

Renseignements concernant votre niveau de formation. Cochez les cases qui correspondent à votre situation.

<u>Dernière classe suivie :</u>	<u>Diplôme le plus élevé obtenu :</u>
<input type="checkbox"/> 3ème, CAP, BEP	<input type="checkbox"/> Aucun diplôme
<input type="checkbox"/> 2nde, 1ère, Terminale	<input type="checkbox"/> BEPC
<input type="checkbox"/> 1ère ou 2ème année de DEUG, DUT, BTS	<input type="checkbox"/> BEP-CAP
<input type="checkbox"/> Licence, Maîtrise, Master, DEA et plus	<input type="checkbox"/> BAC Général
	<input type="checkbox"/> BAC techno ou pro
	<input type="checkbox"/> DEUG, DUT, BTS
	<input type="checkbox"/> Diplôme BAC + 3 ou plus

DIPLÔMES SPORTIFS ET SOCIO PROFESSIONNELS.

Précisez :

⇒ Joindre copie des diplômes

- Suivez-vous actuellement une formation dans le champ du sport et/ou de l'animation ?

OUI NON

Si « oui » précisez :

3. SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

3.1 Vous êtes demandeur d'emploi

Inscrit à Pôle Emploi OUI NON

Bénéficiaire du RSA OUI NON

Bénéficiez-vous de l'ARE (allocation de retour à l'emploi) ? OUI NON

Date de fin de droits :

3.2 Vous êtes salarié

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :
 Qualité du responsable :
 Type de contrat :
 Date de début :
 Date de fin (si non CDI) :

Vous devez avoir l'accord de votre employeur pour suivre la formation.

⇒ Joindre une attestation d'autorisation avec signature et cachet de votre employeur

3.3 Autre situation

Etudiant Travailleur indépendant Congé parental Autre

4. FINANCEMENT DE LA FORMATION ENVISAGE : 8700 EUROS FRAIS PEDAGOGIQUES

- Vous effectuez la formation dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) de transition professionnelle (ex CIF)

OUI NON

⇒ Prise en charge auprès de TRANSITION PRO (ex FONGECIF) ou autre.

- Vous effectuez la formation dans le cadre d'un contrat (ou d'une période) de professionnalisation

OUI NON

⇒ Prise en charge auprès d'un OPCO (AGEFOS, AFDAS, ...).

- Un organisme (club, fédération, comité, association, ...) prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques de la formation

OUI NON

⇒ Joindre impérativement une attestation de prise en charge avec cachet et signature du responsable de l'organisme.

- Vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation

OUI NON

⇒ Joindre impérativement une attestation sur l'honneur

- Vous souhaitez suivre la formation par la voie de l'apprentissage

OUI NON

⇒ Prise en charge par CFA

Montant des frais pédagogiques : 8700 € (sauf pour les contrats de professionnalisation) pour 600 heures de formation en organisme de formation + 300 heures minimum en structure.

⇒ Une commission pourra être mise en place afin d'accompagner les clubs ou les stagiaires dans la recherche de financement de la formation.

5. CLUB ET STRUCTURE D'ALTERNANCE

- Club actuel : - Niveau :

- Equipe entraînée (2022-23) : - Equipe en charge (2023-24) :

- Nom du responsable sportif de votre club :

- Nombre d'entraînements par semaine :

- Votre club actuel sera-t-il la structure d'alternance de votre année de formation ?

OUI NON

- Si non : Quel (club, comité) serait susceptible d'être votre structure d'alternance ?

.....

A l'entrée en formation les besoins de la structure devront être identifiés.

- Pourquoi la structure souhaite accueillir un alternant ?
- Pour réaliser quelles missions ?
- La structure est-elle organisée de façon à assumer le tutorat et l'accompagnement du stagiaire ?

6. EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION ET À LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE.

6.1- Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :

- a) Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
- « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité ;
- b) Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée,

ou

Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsable(s) de la ou des structure(s) dans la(es)quelle(s) l'expérience a été acquise.
Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production des attestations sus mentionnées.

6.2- Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation prévues à l'article R. 212-10-20 du code du sport sont les suivantes :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique du rugby à XV ;
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation en rugby à XV.

Elles seront vérifiées un mois après l'entrée en formation et attestées par l'organisme de formation, dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-11 du code du sport, par la mise en œuvre par le candidat d'une situation collective d'animation en opposition dans l'activité rugby à XV d'une durée de quinze minimum à trente minutes maximum avec un public école de rugby à XV jusqu'à moins de 16 ans (U16) inclus.

Cette situation collective d'animation est suivie d'un entretien d'une durée de quinze minutes maximum, portant sur des questions liées à la sécurité en rugby à XV.

Sa réussite permettra à son titulaire la mise en situation pédagogique en toute sécurité.

6.3- DISPENSES

Sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation, les titulaires du BE1 Rugby à XV, les titulaires d'un BPJEPS spécialité sports collectifs (voir tableau ci-après).

Sont dispensés uniquement de la justification de la pratique (article 4-b. du Décret) pour les exigences préalables à l'entrée en formation, les sportifs de haut niveau sur liste (passé et présent), les joueurs professionnels TOP14 et ProD2 (3 saisons sur les 5 dernières).

Les titulaires d'un des Brevets Fédéraux, Optimisation, Perfectionnement, Développement, Initiation Découverte délivrés par la Fédération Française de Rugby à XV ou du CQP Technicien Rugby à XV sont dispensés de la justification de pratique.

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation, de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « rugby à XV », suivantes :

Attention particulière : L'organisme de formation sera attentif à ce que le projet de formation et les besoins de la structure soient complémentaires.

La lettre de mission du stagiaire en structure sera vérifiée et quantifiée avant l'entrée en formation.

- Toutes les missions autres que celles-décrites ci-avant, ne pourront y figurer.
- Seules les missions pouvant être support de développement des compétences listées dans le référentiel du diplôme devront y figurer.

	EPEF visées à l'article 4	EPMSF visées à l'article 5	UC1	UC2	UC3	UC 4
Sportif de haut niveau en rugby à XV inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X Uniquement du b) de l'article 4					
le joueur ou la joueuse professionnel(le) ayant évolué dans les cinq dernières années précédant l'entrée en formation et pendant au minimum trois saisons sportives, au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger (1)	X Uniquement du b) de l'article 4					
Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1 ^{er} degré option « rugby à XV »	X	X	X	X	X	X
BPJEPS (*) spécialité « rugby à XV »	X	X	X	X	X	X
BPJEPS (*) spécialité « activités sports collectifs » mention « rugby à XV » assorti du brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR à XV	X	X	X	X	X	X
BPJEPS (*) spécialité « activités sports collectifs » mention « rugby à XV »	X	X	X	X	X	
BPJEPS (*) spécialité « activités sports collectifs » quelle que soit la mention	X	X	X	X		
brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la Fédération française de rugby à XV	X Uniquement du b) de l'article 4	X				
brevet fédéral découverte initiation ou développement délivré par la Fédération française de rugby à XV	X Uniquement du b) de l'article 4	X				
CQP (*) « technicien sportif rugby à XV » et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des 5 dernières années	X Uniquement du b) de l'article 4	X				X
CQP (*) « moniteur de rugby à XV »	X Uniquement du b) de l'article 4	X			X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS (*) en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)			X	X		
Les titulaires des UC 8 et 9 du BPJEPS spécialité activités sports collectifs mention rugby à XV					X	
Les titulaires des UC 5,6,8 du BP spécialité rugby à XV					X	
Les titulaires des UC 7 et 9 du BP spécialité rugby à XV						X

EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation.

EPMSF : exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

UC : unité capitalisable.

(*) BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

(*) CQP : certificat de qualification professionnelle.

(1) Cette expérience est attestée par le directeur technique national du « rugby à XV ».

b. Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS, spécialité « rugby à XV » ou spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « rugby à XV » (UC3 et UC4) du BPJEPS, spécialité « éducateur sportif », sur demande adressée au recteur de région académique. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

7. DECLARATION SUR L'HONNEUR.

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur que :

- Avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation ;
- Les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.

La Loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à : le :

Signature du candidat

DOSSIER à RETOURNER Avant le 20/08/2023 :

Ligue Ile de France Rugby
A l'attention de Pierre AMESTOY
9 rue Omer Talon 75011 PARIS
formation@idfrugby.fr

CALENDRIER PREVISIONNEL

OBJET	DATES	LIEUX
TESTS DE SELECTION	28-29/08/2023	Ligue Ile de France Rugby
POSITIONNEMENT	30-31/08/2023	Ligue Ile de France Rugby
SESSION 1	04-05-07/09/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 2	11-12/09/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 3	18-19-21/09/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 4	25-26/09/2023	ORGANISME DE FORMATION
EPMSP	OCTOBRE 2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 5	02-03-05/10/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 6	09-10/10/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 7	16-17-19/10/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 8	06-07-09/11/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 9	13-14/11/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 10	20-21-23/11/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 11	27-28/11/2022	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 12	04-05-07/12/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 13	11-12/12/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 14	18-19-21/12/2023	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 15	08-09-11/01/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 16	15-16/01/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 17	22-23-25/01/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 18	29-30/01/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 19	05-06-08/02/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 20	26-27-29/02/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 21	04-05/03/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 22	11-12-14/03/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 23	18-19/03/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 24	25-26-28/03/2024	ORGANISME DE FORMATION
CERTIFICATION UC3	AVRIL 2024	CLUBS
SESSION 25	02/04/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 26	22-23-25/04/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 27	29-30/04/2024	ORGANISME DE FORMATION
CERTIFICATION UC1-2 et 4	MAI 2024	LIGUE ILE DE FRANCE
SESSION 28	06-07/05/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 29	13-14-16/05/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 30	21/05/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 31	27-28-30/05/2024	ORGANISME DE FORMATION
RATTRAPAGE	JUIN 2024	LIGUE ILE DE FRANCE
SESSION 32	03-04/06/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 33	10-11-13/06/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 34	17-18/06/2024	ORGANISME DE FORMATION
SESSION 35	24-25-27/06/2024	ORGANISME DE FORMATION

Nombre d'heures de formation : 909 heures

En organisme de formation : 609 heures

Nombre d'heures en Structure : 300 heures

PIECES A FOURNIR DANS VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Copie de la carte d'identité (recto-verso) ou du titre de séjour en cours de validité
- Un extrait du bulletin numéro 3 de votre casier judiciaire (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>)
- Toutes les photocopies des diplômes et attestations cochés du paragraphe 2 à 6 du dossier d'inscription ;
- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou tout titre équivalent (certificat de sauvetage secourisme du travail...);
- Photocopie de votre licence d'éducateur ;
- Certificat Médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Rugby à XV datant de moins de 3 mois ;
- Un exemplaire d'un Curriculum Vitae ;
- Une enveloppe (format A4) timbrée à 2,22 € libellée à votre adresse ;
- Un chèque de 50 € à l'ordre de la Ligue Ile de France de Rugby correspondant aux frais d'inscription ;
- Deux photos d'identité (*indiquer vos nom et prénom ainsi que la formation au dos*) ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*) ;
- L'accusé de réception dûment complété ;
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

Pour les candidats salariés :

- Photocopie du contrat de travail ;
- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Dossier reçu le : Dossier retourné le :	<input type="checkbox"/> COMPLET <input type="checkbox"/> INCOMPLET <input type="checkbox"/> VISA

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE LIFR :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
LIGUE REGIONALE DE RUGBY

Domiciliation
SG SAINT DENIS ENT (04025)
39 BD ORNANO
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050413800	35

IBAN : **FR76 3000 3040 2500 0504 1380 035**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné, Dr.....atteste que l'état de santé de M..... ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité Rugby à XV.

Fait à le :

Signature et cachet du médecin.

ATTESTATION
DE PARTICIPATION A DES COMPÉTITIONS DE RUGBY A XV

Je soussigné Président du club de rugby à XV de..... atteste que
M..... a bien participé à des compétitions de rugby à XV : *Niveau de la compétition*

Niveau de la compétition	Saison sportive correspondante

Fait à, le

Signature du Président

Cachet du club

ATTESTATION DE PARTICIPATION
A L'ANIMATION D'UNE ÉQUIPE DE RUGBY A XV

Je soussigné Président du club de rugby à XV de.....atteste
que M.....a participé, pendant au moins une saison sportive, à l'animation d'une équipe en
rugby à XV :

Catégories encadrées (précisez)	Saison sportive correspondante (dates)
EDR :	
Jeunes :	
Séniors :	

Fait à, le

Signature du Président

Cachet du club

ENGAGEMENT

A L'ANIMATION D'UNE ÉQUIPE DE RUGBY - SAISON 2023-2024

Je soussigné Président du club de rugby à XV de.....atteste que M.....animera, pendant au moins la prochaine saison sportive, l'équipe de notre club.

Catégories encadrées (précisez)	Saison sportive 2022-2023
EDR :	
Jeunes :	
Séniors :	

Fait à, le

Signature du Président

Cachet du club

Nom.....

Prénom.....

Adresse

.....

Code postal :.....

Ville :.....

ACCUSE DE RECEPTION

L'IREF de la Ligue Ile de France de Rugby a bien reçu votre dossier d'inscription complet.

Vous serez averti(e) par courrier de la suite donnée à votre dossier.

Une convocation vous sera adressée avant le début de la formation.

Cadre réservé à l'administration

VISA

Dossier reçu le :